



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 18 Décembre 2014**

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 33**

**Nombre de votants : 33**

**Numéro  
2014/DEC/127**

**Point de l'ordre du jour  
4**

## **OBJET**

**DEMANDE D'AUTORISATION  
DE CONSTRUIRE OU DE  
MODIFIER UN ERP  
PISCINE MUNICIPALE**

## **RAPPORTEUR**

**Mme FAIVRE**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 22/12/2014  
L'affichage en mairie le : 22/12/2014  
La notification le : 22/12/2014*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 18 Décembre 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 12 Décembre 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

### **Membres excusés et représentés par pouvoir :**

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK  
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Cl. LUBAC  
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme V. LETARD

### **Exposé des motifs**

Madame FAIVRE indique que la commune de Ramonville dispose d'une piscine municipale (bassin couvert de 25 m x 10 m) située allée des sports, à côté du canal, à l'est du boulevard François Mitterrand.

Le bâtiment constitue un établissement recevant du public (ERP) et est classé en 4<sup>ème</sup> catégorie de Type X avec un effectif personnel et public maximum admissible de 255 personnes.

La dernière visite de contrôle périodique date du 22 Mars 2011.

Ce bâtiment dont le permis de construire a été accordé le 17 septembre 1973, et dont le certificat de conformité a été établi le 26 mars 1976 nécessite aujourd'hui certains travaux d'aménagement afin d'améliorer le confort des usagers de l'ERP.

Ces travaux de rénovation entrent dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux.

Par conséquent, il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) afin de :

- Changer les menuiseries extérieures sur la longueur du bassin sans

changement de l'esthétique actuelle : les menuiseries seront en alu profil et les vitrages en double vitrage (44.2/12 Arg /44.2 PF) ;

- Modifier les deux issues de secours, situées aux deux extrémités des baies vitrées : sortie de secours de 3 UP (1,80m).

### **Décision**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame FAIVRE et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de d'autorisation de construire, d'aménagement ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) et de signer tous les actes découlant de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable (DP) afin de modifier les menuiseries extérieures.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*